Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

MODIFICATION N^{O} 2

datée du 6 novembre 2025
au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025
dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 22 août 2025

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone (parts des séries A et F)
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)
Fonds Scotia d'actions américaines (parts des séries A, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine (parts des séries I et M)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine (parts des séries I et M)
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (parts de série I)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale (parts des séries I et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales (parts des séries I, K et M)
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS (anciennement, Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS) (parts de série I)

(chacun, un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »)

La présente modification n° 2, datée du 6 novembre 2025, au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025 (le « **prospectus simplifié** »), se rapportant au placement des Fonds, fournit certains renseignements supplémentaires sur les Fonds et le prospectus simplifié devrait être lu sous réserve de ces renseignements. Tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié, sauf s'ils sont par ailleurs expressément définis dans la présente modification n° 2.

Résumé des modifications

Les changements dont il est question dans la présente modification n° 2 concernent :

A) le changement du nom du Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS pour Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS;

B) le nouveau placement des parts des séries K et M par le Fonds Scotia d'actions américaines et le Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS;

C) l'ajout d'une option d'achat en dollars américains pour les séries suivantes des Fonds indiqués et la mise à jour de la date de lancement de certaines séries :

- parts des séries A, F, I, K et M du Fonds Scotia d'actions américaines;
- parts de série M du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine;
- parts de série M du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine;
- parts de série M du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale;

D) pour les Fonds suivants, la mise à jour de sous-conseiller, après la clôture de l'opération de réorganisation par laquelle les activités et l'exploitation de Jarislowsky, Fraser Limitée, membre du même groupe que Gestion d'actifs 1832 S.E.C., seront transférées à, et menées par, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. à compter du 1er novembre 2025 :

- Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
- Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
- Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales
- Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents.
- Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
- Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

MODIFICATIONS

Le prospectus simplifié est modifié comme suit :

A. <u>Changement de nom du Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS</u>

1. Dans le prospectus simplifié, les mentions du « Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS » sont remplacées par « Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS ».

2. À la page 341, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS, les deux premières rangées sont remplacées par les suivantes :

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS
Anciens noms	Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS (avant le 6 novembre 2025)

B. <u>Nouveau placement de parts des séries K et M par le Fonds Scotia d'actions américaines et le Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS</u>

3. Sur la page couverture, les rangées concernant le Fonds Scotia d'actions américaines et le Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS sont respectivement remplacées par les suivantes :

   « Fonds Scotia d'actions américaines (parts des séries A, F, I, K et M) »

   « Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS (anciennement, Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS) (parts des séries I, K et M) ».

4. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », les frais de gestion annuels des parts de série M sont modifiés comme suit :

   a) à la page 53, ajout de la rangée suivante juste au-dessus de celle se rapportant au « Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes » :

   Fonds Scotia d'actions américaines 0,10 %

b) à la page 63, ajout de la rangée suivante juste en dessous de la rangée se rapportant au « Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance » :

Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS	0,10 %

5. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », à la page 61, les frais administratifs fixes des parts de la série K sont modifiés comme suit :

a) ajout de la rangée suivante juste au-dessus de celle se rapportant au « Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes » :

Fonds Scotia d'actions américaines	0,25 %

b) ajout des rangées suivantes juste en dessous de la rangée se rapportant au « Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime » :

OPC alternatifs	
Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS	0,15 %

6. Dans le tableau « Frais payables par les Fonds », les frais administratifs fixes de la série M sont modifiés comme suit :

a) À la page 62, ajout de la rangée suivante juste au-dessus de celle se rapportant au « Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes » :

Fonds Scotia d'actions américaines	0,04 %

b) À la page 63, ajout de la rangée suivante juste en dessous de celle se rapportant au « Fonds Patrimoine Scotia à rendement absolu de titres de créance » :

Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS	0,04 %

7. À la page 202, dans le tableau « Détail du Fonds » du profil du Fonds Scotia d'actions américaines, la rangée « Type de titres » est remplacée par la suivante :

Type de titres	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie

8. À la page 203, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds Scotia d'actions américaines, à la rangée « Date de constitution », les rangées suivantes sont ajoutées en dessous de « Parts de série I : le 28 avril 2003 » :

« Parts de série K : le 6 novembre 2025
Parts de série M : le 6 novembre 2025 »

9. À la page 338, à la rubrique « Détail du Fonds » du profil du « Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS », les changements suivants sont apportés :

a) la rangée « Type de titres » est remplacée par la suivante :

Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie

b) la rangée « Admissible aux régimes enregistrés? » est remplacée par la suivante :

Admissible aux régimes enregistrés?	Oui

10. À la page 341, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS, les rangées suivantes sont ajoutées juste après « Parts de série I : le 18 février 2025 » :

« Parts de série K : le 6 novembre 2025
Parts de série M : le 6 novembre 2025 »

C. <u>Ajout de l'option d'achat en dollars américains pour certaines séries et mise à jour de la date de lancement de certaines séries</u>

11. À la page 41, à la rubrique « Option d'achat en dollars américains », la liste des Fonds offrant l'option d'achat en dollars américains pour certaines séries est modifiée par l'ajout des Fonds suivant à la fin de la liste :

« Fonds Scotia d'actions américaines (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine (parts de série M)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine (parts de série M)
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale (parts de série M) »

12. À la page 202, dans le tableau « Détail du Fonds » du profil du Fonds Scotia d'actions américaines, la rangée « Type de titres » est modifiée par l'ajout d'un astérisque à la fin de la rangée et de la note suivante juste après le tableau :

« *Les parts des séries A, F, I, K et M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails. »

13. À la page 214, à la rubrique « Détail du Fonds » du profile du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine, la rangée « Type de titres » est modifiée par l'ajout d'un astérisque après « Série M » et de la note suivante après le tableau :

« *Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails. »

14. À la page 215, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine, la rangée « Date de lancement des séries » est remplacée par la suivante :

Date de lancement des séries	Parts de série I : le 10 juin 2025 Parts de série M : le 10 juin 2025

15. À la page 216, à la rubrique « Détail du Fonds » du profile du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine, la rangée « Type de titres » est modifiée par l'ajout d'un astérisque après « Série M » et de la note suivante juste après le tableau :

    « *Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails. »

16. À la page 217, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine, la rangée « Date de lancement des séries » est remplacée par la suivante :

Date de lancement des séries	Parts de série I : le 10 juin 2025 Parts de série M : le 10 juin 2025

17. À la page 242, à la rubrique « Détail du Fonds » du profile du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale, la rangée « Type de titres » est modifiée par l'ajout d'un astérisque après « Série M » et de la note suivante juste après le tableau :

    « *Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails. »

18. À la page 243, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds » du profil du Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale, la rangée « Date de lancement des séries » est remplacée par la suivante :

Date de lancement des séries	Parts de série I : le 10 juin 2025 Parts de série M : le 10 juin 2025

D. Mise à jour de sous-conseiller en valeur pour les Fonds ayant comme sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée

19. À la rubrique « Conseiller en valeurs », dans le tableau débutant à la page 3 et affichant les noms et titres des personnes prenant les décisions d'investissement pour les Fonds, les rangées suivantes sont insérées en ordre alphabétique :

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Charles Nadim Chef de recherche et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes, chez Jarislowsky Fraser	Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Christopher Knapp Directeur général et gestionnaire de portefeuille, Marchés émergents, chez Jarislowsky Fraser	Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Kelly Patrick Chef, Actions, et gestionnaire de portefeuille, Actions internationales et mondiales, chez Jarislowsky Fraser	Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

20. À la page 6, dans le tableau affichant les noms et titres des personnes prenant les décisions d'investissement pour les Fonds, à la colonne « Fonds conseillés », les rangées suivantes sont ajoutées dans la rangée se rapportant à Marc-André Gaudreau :

    « Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
    Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone »

21. À la page 12, à la sous-rubrique « Axiom International Investors LLC », la mention « (conjointement avec Jarislowsky, Fraser) » est supprimée.

22. À la page 18, la sous-rubrique « Jarislowsky, Fraser, Limitée » est supprimée.

23. À la page 30, à la rubrique « Entités membres du groupe », la mention de « « Jarislowsky, Fraser, Limitée » est supprimée.

24. À la page 35, le paragraphe 28 est supprimé et les paragraphes suivants sont renumérotés en conséquence.

25. À la page 132, à la rubrique « Détail du Fonds » du Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone, la rangée « Sous-conseiller » est supprimée.

26. À la page 176, à la rubrique « Détail du Fonds » du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone, la rangée « Sous-conseiller » est supprimée.

27. À la page 184, à la rubrique « Détail du Fonds » du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales, la rangée « Sous-conseiller » est supprimée.

28. À la page 232, à la rubrique « Détail du Fonds » du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents, la rangée « Sous-conseillers » est modifiée par la suppression de la mention « Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec) » de la liste de sous-conseillers.

29. À la page 244, à la rubrique « Détail du Fonds » du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales, la rangée « Sous-conseiller » est supprimée.

30. À la page 260, à la rubrique « Détail du Fonds » du Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation, la rangée « Sous-conseiller » est supprimée.

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera un avocat.

ATTESTATION DES FONDS EN FIDUCIE ET DE LEUR GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR

Le 6 novembre 2025

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la croissance américaine
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur américaine
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia axé sur la valeur internationale
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS (anciennement, Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS)

(les « **Fonds en fiducie** »)

La présente modification n° 2, datée du 6 novembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Neal Kerr »
Neal Kerr

Président (signant en sa qualité de chef de la direction)
1832 Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

« Gregory Joseph »
Gregory Joseph

Chef des finances
1832 Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

AU NOM DU
Conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

« Todd Flick »	*« Jim Morris »*
Todd Flick Administrateur	Jim Morris Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS

(parts de série A)

Le 6 novembre 2025

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

(les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification nº 2, datée du 6 novembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification nº 1 datée du 22 août 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Anil Mohan »

Anil Mohan
Administrateur
Placements Scotia Inc., en tant que placeur principal de parts de série A des Fonds

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS

(parts de série k)

Le 6 novembre 2025

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia de répartition tactique d'actif PLUS (anciennement, Fonds G.A. 1832 de répartition tactique d'actif PLUS)

(les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification nº 2, datée du 6 novembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification nº 1 datée du 22 août 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Todd Barnes »

Todd Barnes
Administrateur
Placements Scotia Inc., en tant que placeur principal de parts de série K des Fonds